

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022 - 2023

Article D. 612-4 du Code de l'Education

	1ère inscription	Réinscription
1 photocopie d'une pièce d'identité	X	
1 photo d'identité récente (au format jpg, jpeg Inférieur 2 Mo)	X	
Relevé de notes du baccalauréat ou tout titre admis en équivalence (DAEU, Capacité en Droit...)	X	
Derniers résultats obtenus : relevés de notes de l'année ou attestation de réussite	X	X
Contribution de vie étudiante et de campus (document délivré par le CROUS)	X	X
Pour les - de 25 ans : attestation JAPD ou JDC si effectuée. Demande de duplicata : Si non effectuée : fournir attestation de recensement http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat	X	
Si non fournie l'an dernier, pour les - de 25 ans : JDC ou JAPD (attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense). Demande de duplicata : http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat		X
Détail de votre inscription en ligne Vous pouvez le télécharger sur : https://inscriptions.univ-perp.fr/consultation	X	X
Fiche assurance + charte Document à télécharger sur le site de l'IUT à droite de l'onglet "inscriptions"	X	X
Photocopie recto/verso de la notification conditionnelle de bourse 2022/2023 délivrée par le CROUS. (Sans ce document vous ne serez pas considéré comme boursier et vous devrez donc faire l'avance des frais d'inscription).	X	X
Autorisation du SFCA, vous n'avez pas à déposer cette pièce , elle sera déposée par le service de la formation continue une fois votre dossier entièrement finalisé.	X	X

En plus, selon votre situation :	1ère inscription	Réinscription
Pour les étudiants mineurs : Autorisation d'inscription signée du responsable légal Document à télécharger sur le site de l'IUT à droite de l'onglet "inscriptions"	X	X
Pour les étudiants venant d'une autre université : joindre OBLIGATOIREMENT la fiche "transfert/départ" visée par l'établissement d'origine, ou à minima le quitus de la Bibliothèque.	X	
Pour les étudiants étrangers : copies de tous les diplômes obtenus, avec traduction légale + extrait d'acte de naissance	X	
Pour les étudiants étrangers hors EEE : certificat d'assurance responsabilité civile	X	X
Pour les étudiants étrangers hors EEE : copie du visa D étudiant ou de la carte de long séjour étudiant	X	
Pour étudiants étrangers hors EEE : photocopie du renouvellement de la carte de séjour ou le récépissé.		X
Pour les étudiants titulaires d'un bac étranger jamais inscrit dans l'enseignement supérieur français : attestation de niveau B2	X	